



ORDRE DU JOUR

- 1 Appel nominal des Conseillers Municipaux
- 2 Désignation du Secrétaire de Séance
- 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 Octobre 2006
- 4 Communications du Maire
- 5 Périmètre d'études 'St-Ouen Nord/Ouest'
Modalités d'organisation de la concertation publique en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dans le secteur des Docks
- 6 Réalisation d'une école primaire de 15 classes et de deux voiries de desserte –
A/acquisition amiable de la partie de la parcelle cadastrée section I n° 37 sise 108 boulevard Victor Hugo, pour 4291 m² destinée au groupe scolaire –
B/acquisition amiable de la partie de la parcelle cadastrée section I n° 37 sise 108 boulevard Victor Hugo, destinée à la réalisation d'une voie de desserte. –
C/acquisition, à titre gratuit, de la partie de la rue des Docks, cadastrée section H n° 23 pour une superficie totale de 1112 m².
- 7 Information au Conseil Municipal sur le déroulement des opérations et sur les comptes de l'année 2005
ZAC Porte de Saint-Ouen
ZAC Victor Hugo
- 8 Infiltrations d'eau au droit de l'immeuble sis 150 avenue Gabriel Péri à Saint-Ouen.
Approbation d'un protocole d'accord fixant les responsabilités.
- 9 Acceptation de l'indemnité de sinistre 'bris de vitres' survenu à l'école maternelle Joliot Curie le 31 Mai 2006
- 10 Fonds d'aide aux projets scolaires et éducatifs au titre de l'année 2006 - subvention complémentaire
- 11 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Développement et Promotion des Puces de Paris Saint-Ouen
- 12 Travaux de réaménagement du 1er étage et remplacement des menuiseries extérieures à l'Hôtel de Ville. Validation de la procédure d'appel d'offres ouvert.
Habilitation du Maire à signer les marchés.
- 13 Acquisition des denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration collective (scolaire, personnel communal, CCAS, crèches et annexes).
Avenant n°1 au lot n°2 attribué aux établissements LUCIEN.
Avenant n°1 au lot n°3 attribué aux établissements LUCIEN.
Avenant n°1 au lot n°8 attribué à la société PANIFRANCE.
Avenant n°1 au lot n°10 attribué à la société DAVIGEL.
Habilitation du maire à signer ces avenants.
- 14 Acquisition de livres et ouvrages documentaires pour les bibliothèques et autres services municipaux
Avenant n° 1 au lot n° 3 attribué à l'entreprise « La Virgule »
Habilitation du Maire à signer l'avenant

- 15 Indemnité de fonctions et de résultats des administrateurs territoriaux
- 16 Attribution d'une indemnité de sujétions aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
- 17 Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville
- 18 Création d'un poste d'agent administratif territorial pour faire face à des besoins occasionnels

QUESTIONS ORALES

Saint-Ouen, le 14 Novembre 2006



Jacqueline ROUILLON

Maire de Saint-Ouen
Conseillère Générale